

ANNEXE A à la Circulaire 2019-014 (01.02.30.09)

COÛTS APPROXIMATIFS DES ÉQUIPEMENTS DU RÉSEAU NATIONAL INTÉGRÉ DE RADIOCOMMUNICATION AUX FINS D'ASSURANCE

Équipements par ambulance :

- Radio mobile + répéteur véhiculaire + deux portatives 30 000 \$

Équipements de caserne :

- Poste fixe en caserne
(Consolette + 1^{ière} télécommande + antenne + câblage) 11 350 \$
- Chaque télécommande additionnelle 1 700 \$
- Répéteur urbain de caserne
le cas échéant (incluant antenne et câblage) 20 150 \$

Équipements de CCS :

- Poste de répartition radio 100 000 \$

N.B. Une évaluation détaillée est disponible sur demande au CSPQ